



Communiqué de presse

Une collaboration consolidée entre le Parc national et la Fédération départementale des chasseurs des Hautes-Pyrénées

Jeudi 29 août 2024, par la signature d'une première convention de partenariat, le Parc national des Pyrénées et la Fédération départementale des chasseurs des Hautes-Pyrénées ont formalisé le cadre d'une collaboration qu'ils souhaitent poursuivre et développer en faveur du patrimoine naturel.

« Aujourd'hui, la fédération départementale de chasse des Hautes-Pyrénées et le Parc national réaffirment leur volonté de travailler ensemble afin de mettre en place ou de renforcer des actions opérationnelles avec une complémentarité entre la zone cœur du Parc national et la zone d'adhésion. Une démarche qui permettra de favoriser les échanges entre les deux structures et de gagner en efficacité sur des sujets communs » explique Melina ROTH, directrice du Parc national.

Ainsi, cette collaboration prévoit de travailler conjointement pour :

- l'amélioration des suivis de populations d'isards par l'harmonisation des protocoles et la mutualisation des moyens de suivi et d'analyse ;
- le renforcement des populations d'isards au travers d'un projet d'implantation sur le massif du Bassia de Hèches (vallée d'Aure/ vallée de Campan)

« Dans les années 90, la mise en place des quotas de chasse à l'Isard a été une véritable révolution pour les chasseurs du département, intervient Jean-Marc DELCASSO, président de la Fédération départementale des chasseurs 65. Force était de constater que la population de l'ongulé était mise à mal. Le Parc national a joué un rôle conservatoire essentiel pour préserver l'espèce. A ce titre, il fait l'unanimité auprès des chasseurs. »

- la réflexion sur la mise en place de suivis de certaines espèces (Lagopède alpin, espèces pouvant occasionner des dégâts à la faune et à la flore...) ;
- la poursuite de la veille sanitaire de la faune sauvage ;
- la poursuite des actions en faveur du Grand Tétras : comptage, amélioration de l'habitat, visualisation des clôtures pastorales, mise en place de zones de quiétude...

« Les actions concrètes prévues dans cette première convention de partenariat renforceront le lien entre les deux structures » précise Louis ARMARY, président du conseil d'administration du Parc national.

Complétant le propos, Jean-Marc DELCASSO ajoute que *« cette volonté commune de travailler ensemble concrétise, aujourd'hui, par ces signatures, un partenariat existant depuis longtemps. »*

Un partenariat qui s'appuie sur la complémentarité des connaissances et des expériences des équipes techniques, conclura madame la directrice du Parc national des Pyrénées.

Contact Presse :

Caroline Bapt – chargée de mission Communication Parc national des Pyrénées
06 30 15 99 39

